



**Compte-rendu de la Formation Spécialisée en
santé sécurité et conditions de travail (FS-EP)
du 04 mars 2025**

FO-Météo était représenté à cette FS-EP par Sandrine Czepyga, Sébastien Delecray et Valérie Dziak.

1) Point d'information sur la situation à La Réunion (suite au passage du cyclone Garance) et à Mayotte

La Réunion :

La direction indique avoir pu avoir des nouvelles directes ou indirectes de tous les agent.e.s de la DIROI et du Lacy (DESR). A la date de la FS EP (04/03), une semaine après le passage du cyclone Garance, certain.e.s collègues étaient encore privé.e.s d'électricité.

Le site MF du Chaudron a subi d'importants dégâts sur les espaces verts. Il est indiqué que les bâtiments restent « opérationnels » malgré des infiltrations.

La station automatique de radio sondage a été impactée rendant les lâchers de ballons impossibles.

Les 2 radars continuent de fonctionner en 3G, le réseau n'étant pas rétabli à date de la FS EP. De même quelques stations de mesures du réseau d'observation n'émettent plus mais à ce stade, la raison n'a pas encore été déterminée (problème télécom ou casse matérielle sur certaines stations ?)

Mayotte :

Après les passages des cyclones Chido (mi-décembre), et Dikeledi (mi-janvier), la situation reste très délicate à Mayotte :

- l'accès aux denrées alimentaires (notamment l'eau) nécessite encore à ce jour de longues queues pour s'approvisionner.
- le trajet en barge pour relier les deux îles reste fastidieux et impacte donc les agents concernés pour se rendre au centre météo.
- l'accès internet au domicile des agent.e.s n'est toujours pas rétabli ou dégradé.

Les familles de deux agent.e.s ont pu être rapatriées vers La Réunion via le pont aérien. Cependant, les frais entre La Réunion et l'hexagone n'étaient ensuite pas pris en charge. Le DRH indique que Météo-France est en train de regarder. Il ne s'agit pas d'un problème d'argent (pour rembourser les frais La Réunion → Paris), mais de disposer d'un cadre juridique pour pouvoir prendre en charge ces dépenses.

Concernant la problématique du manque d'eau :

- suite aux cyclones, le centre étant resté alimenté en électricité et disposant de réserves d'eau, ces moyens ont été mis à disposition des agent.e.s modulo des règles établies au CM976 (doublement de la fourniture d'eau embouteillée à destination des agent.e.s en complément de l'eau mise à disposition dans le cadre du temps de travail).
- 4 palettes avec des bouteilles étaient en partance vers Mayotte au moment de la FS EP. La question du stockage sur place se pose limitant la quantité d'eau qui peut être envoyée.
- les agent.e.s voulant participer aux distributions d'eau organisées par la préfecture peuvent être positionné.e.s en Autorisation Spéciale d'Absence.

Concernant la problématique bâtementaire :

- un diagnostic de la toiture doit être effectué.
- la clôture et le portail ont également été touchés.
- ainsi que l'éclairage extérieur.

L'impact psychologique de cette situation est important, d'autant plus que les collègues de la Réunion qui étaient les premiers soutiens, sont désormais touchés à leur tour.

L'adjoint du centre (expert pour Solidaires-météo) indique que le personnel s'interroge sur son avenir à Mayotte. Un certain sentiment d'abandon est perceptible. Les agent.e.s déplorent avoir dû se débrouiller seul.e.s en usant, par exemple, de leurs propres moyens pour dégager l'accès au centre (tronçonneuse personnelle), puis colmater certaines parties du toit eux-mêmes.

Une VMR pour rétablir les stations d'observations de l'Île aurait été souhaitée. A noter que 3 mois après le passage de Chido, le réseau d'observation n'est pas encore complètement rétabli, la question se pose donc peut-être encore...

Solidaires mentionne également la charge de travail très importante de l'encadrante.

La psychologue ergonomiste du travail précise qu'une aide psychologique est proposée pour les 2 sites, pour les agents et leurs familles.

2) PAPRI Pact 2025

En matière de santé et sécurité au travail et de prévention, deux documents font référence :

- Le document unique. Il sert à identifier et à recenser les risques professionnels auxquels sont soumis les agent.e.s de l'établissement.
- Lister les risques, c'est bien, mais ça n'est pas suffisant, voire inutile si rien n'est fait pour atténuer ces risques. Le Papripact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de travail) peut être vu comme le plan d'action pour permettre de réduire les risques identifiés dans le document unique.

Le Papripact 2025 s'affiche dans la continuité du précédent, il reprend les 4 mêmes axes (cf notre CR de la FS EP du 19/11/2024 abordant le bilan 2024 :

<http://fo-meteo.fr/read.php?doc=docs/nat/fs/CR-FSEP-20241119-vdef.pdf>)

Notons qu'un certain nombre d'actions sont reconduites en 2025 : certaines sont pérennes, mais d'autres n'ont pas pu être achevées en 2024 (*par exemple les diagnostics RPS en Outre-mer n'ont toujours pas débuté, la recherche de prestataires extérieurs pour réaliser ces diagnostics est même toujours en cours. Concernant le diagnostic pour les directeurs, la planification des séances vient, quant à elle, de débuter... en 2025.*)

Le manque de moyens alloués a été souligné par Solidaires et la CGT. Le constat 2024 ne peut que leur donner raison.

Concernant les actions 2025 nouvelles dans ce Papripact, FO-Météo retient les points suivants :

- Pour l'Axe 1 portant sur la prévention des Risques Psychosociaux, la mise en place d'un espace unique d'information des dispositifs d'alerte est prévue d'ici septembre 2025. Nous soutenons cette action, les canaux de signalement sont méconnus et sont multiples selon la nature du signalement. Ceci entraîne un sentiment de flou pour les agent.e.s.

→ Notre traditionnel rappel si besoin aux agent.es :

- Le registre RSST est normalement accessible directement depuis votre bureau ou via le lien mentionné précédemment. Il sert pour toute déclaration relative à la santé ou sécurité au travail. Toutes les fiches saisies sont analysées lors des Formations

Spécialisées du service concerné (et normalement transmises aux représentants du personnel dès leurs saisies dans le logiciel).

- À noter qu'en cas de situation de harcèlement, de discrimination, de violence sexuelle ou sexiste, la procédure pour signaler cette situation est différente : il faut adresser un mail à signalement@meteo.fr. Ces signalements sont reçus par DRH, DRH-DA et l'encadrement du service Prévention Action Sociale Santé (PA2S).
- Les problèmes purement logistiques peuvent être signalés par un ticket GLPI.

Concernant l'Axe 2 sur la réglementation, un GT sur la surveillance des bâtiments de Météo-France va être créé suite à la fermeture du site de Nantes (voir point 3 du CR). FO-Météo juge en effet qu'une revue exhaustive est nécessaire, car plusieurs fiches de signalements ont pu être constatées dans de nombreux endroits et font écho à la situation de Nantes (infiltrations récurrentes, mauvaises odeurs...). La tâche s'annonce toutefois conséquente, il faudra des moyens humains suffisants pour effectuer cette revue.

Concernant l'Axe 3 sur la QVT, axe sur lequel nous n'avons jamais caché notre enthousiasme modéré (voir dans notre CR du 19/11/2024), nous notons la mise en place d'un GT Pénibilité que nous saluons. La revendication qui sera portée inlassablement par FO-Météo dans ce GT sera l'obtention du service actif. La 1^{re} réunion du GT tenue le 10/02/2024 semble placer ce GT dans l'optique de fournir des éléments factuels pour porter la demande de service actif. Nous serons vigilants à ce que ce GT ne soit pas détourné de cette revendication et ne devienne pas « cosmétique ». A suivre.

Enfin concernant l'axe 4 sur la prévention globale, des actions de sensibilisation des managers sur la santé et sécurité au travail sont prévues dans le courant de l'année 2025 et des formations au risque routier pour les « mobilités douces » seront proposées au vu de l'accidentologie mise en évidence à Météo-France (cf point 5 – Bilan 2024 des accidents de service).

Votes :

FO-Météo : POUR

CFDT : POUR

CGT et SOLIDAIRES : ABSTENTION

3) Point d'information sur le site de Nantes

Pour rappel : les agent.e.s du centre ont signalé pendant des années la dégradation du bâtiment (mauvaises odeurs, infiltrations, inconfort thermique). Face à la crainte du délitement du matériau d'isolation du plafond, les agent.e.s avaient demandé, par courrier fin 2023, qu'une analyse de l'air soit effectuée. Après plusieurs rebondissements, les mesures ont été réalisées début décembre 2024 et les résultats connus début janvier 2025. Ces derniers n'ont pas révélé de présence de particules fines comme redouté, mais ont mis en évidence d'autres éléments préoccupants :

- une concentration de benzène très élevée dans le bureau de la maintenance, à savoir de 13 µg/m³ (supérieure au seuil tolérable de 10 µg/m³ de l'ANSES).
- une concentration de flore totale (micro-organismes, moisissures) dans le bureau de prévision aéro également très au-dessus du seuil exigeant des actions de court terme (1 810 UFC/m³ pour un seuil de 1 000 UFC/m³), et dans une moindre mesure dans le reste du bâtiment.

=> Depuis le 02/01/2025 au soir, l'accès au bâtiment n'est plus permis (sauf avec port d'un masque A2P3 pour la maintenance 44 pour pouvoir prendre le matériel nécessaire aux interventions sur le réseau d'observation).

Le référent territorial a été placé en télétravail.

Les agent.e.s du CRA44 prennent leur vacation depuis Rennes. Environ 3/4 des vacations ont pu être assurées pour les agent.e.s de Nantes qui groupent leurs vacations (prise en charge des frais de trajet et d'hôtel par Météo-France), mais qui effectuent malgré tout beaucoup de trajets. 20 vacations ont été effectuées par des VMR depuis Bordeaux et Rennes. Pour les 36 vacations restantes, le mode secours a dû être déclenché (secours de Nantes assuré par Rennes).

Rq : voir les modalités de compensation des vacations secours dans le CRA dans notre CR du CSA PCS du 11/02/2025 : <http://fo-meteo.fr/read.php?doc=docs/sections/pcs/CR-CSA-PCS-20250211-vdef.pdf>

Qu'en est-il 2 mois plus tard ?

Une nouvelle analyse a été conduite en février 2025, les concentrations ont baissé (*concentration de flore totale de 240 UFC/m³ contre 1810 UFC/m³ en décembre; concentration de benzène de 1µg/m³ à la nouvelle analyse contre 13,8 en décembre*).

Le service médical de la DIRO indique désormais ne pas voir de « contre-indication » pour réinvestir les locaux. Nous sommes dubitatifs.

Pour le benzène, le retrait de jerricans d'essence présents dans le bâtiment explique probablement les meilleurs résultats. En revanche, aucune explication n'est avancée pour expliquer la baisse de la flore totale (à noter que le chauffage a été arrêté quelques semaines)...

Nous relayons la crainte des agent.e.s de devoir retourner dans le centre et que nous partageons pleinement. FO-Météo demande de ne pas se baser sur une seule mesure ponctuelle pour prendre une décision de retour des agent.e.s, tout du moins tant que les causes de variation des concentrations ne sont pas déterminées. Par ailleurs, nous estimons que des travaux doivent nécessairement être menés sur le bâtiment avant d'envisager un retour du personnel (ou qu'un relogement ait lieu dans un autre bâtiment à Nantes si adapté). Les autres représentant.e.s du personnel affichent la même position.

La PDG affirme être sur la même longueur d'onde que nous.

A noter qu'une analyse de la composition de la flore fongique a été effectuée lors de la 2^e analyse, mais les résultats ne sont pas encore connus (*il est important de déterminer la nature des organismes pour évaluer leur impact ou non sur la santé*).

Pour les mois à venir :

Il avait été convenu dès la FS EP exceptionnelle du 07/01/2025 que la prise des vacations depuis Rennes devait être limitée dans le temps pour que la situation soit tenable pour les agent.e.s de Nantes.

La DLP a commandé des locaux modulaires. La livraison était prévue le 05/03 avec une installation le 06/03. La reprise de l'activité pour les agent.e.s des 3 services (DIRO, DSM/aéro et DSO/DOT) dans ces locaux modulaires à Nantes est espérée pour le 17/03.

En parallèle de nombreux bâtiments ont été visités et continuent d'être visités afin de trouver un lieu d'accueil pérenne (*les travaux à effectuer sur le bâtiment actuel de Météo-France sont très importants et la pérennité du site est incertaine en raison des choix fonciers qui pourraient être effectués en fin d'année pour le nouveau gestionnaire de l'aéroport de Nantes*).

Une solution semble crédible au CEA, mais le loyer demandé est très élevée (90 000€ annuels + 30 000€ de charges) et pourrait être bloquant. Les autres bâtiments visités à ce stade ne sont pas avérés être adaptés à nos besoins.

4) Point d'information sur le projet de déploiement du nouveau poste du prévisionniste (projet « ADAPT 11 »)

ADAPT 11 pour passage de Linux sur Windows 11 notamment.

Objectif : la jouvence et la standardisation des matériels.

FO-Météo a appelé à de la prudence vis-à-vis de la standardisation. Les méthodes de travail de DIRs ne sont pas scrupuleusement identiques, et les besoins entre MC et CPR ne sont pas exactement les mêmes non plus.

Des expérimentations ont été effectuées en DIRN et au CNP (il y en a eu 4 en DIRN et une au CNP).

Nous avons contribué à porter des craintes émanant d'au moins 3 DIRs n'ayant pas participé aux expérimentations jusqu'à présent :

- **Une crainte de disposer de trop peu d'écrans**, notamment en raison du comportement moins souple dans la gestion des écrans virtuels entre Centos 6 et Windows 11. Centos 8 semble avoir le même fonctionnement que Windows 11. L'adaptation sera peut-être plus délicate à certains endroits. Nous demandons en particulier une vigilance pour les postes actuellement en Centos 6.

Plus généralement nous avons demandé de ne pas prendre pour généralisables trop rapidement les constatations sur un site (cf des problèmes avec réseau obs sur synopsis dans certaines DIRs mais pas ailleurs). A noter également qu'à ce stade, aucun CRA, ni aucune DIROM n'ont mené d'expérimentation. Ce sera le cas vers fin 2025/2026.

Concernant le nombre d'écrans, les avis sont visiblement divergents. Il est précisé que l'écran de vigilance est séparé actuellement à cause d'une contrainte technique qui n'existera plus sous Windows 11. La vigilance pourra être affichée sur un PC bureautique (ce qui permettrait de supprimer un écran par rapport à ce qui est connu aujourd'hui).

- **Une crainte sur la taille des écrans :**

En l'occurrence, des écrans de 27 pouces sont souhaités par endroit. Visiblement, les écrans de 24 pouces permettent désormais un affichage correct de la vigilance. Les tests à la DIRSO et CNP semblent donner satisfaction.

La direction indique vouloir une amélioration du cadre de travail des prévisionnistes et se dit prête à tenir compte des différentes remontées lors des phases pilotes.

La CGT mentionne qu'il s'agit d'une énième modification des outils de travail et que cela pèse après des années de modifications perpétuelles des outils de travail.

Chèr.e.s collègues, nous vous incitons à nous faire remonter vos craintes ou difficultés s'il y en a à syndicat.fo@meteo.fr

5) Bilan 2024 des accidents de service

Accident de service : accident survenu par le **fait** ou à **l'occasion** du travail à agent travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit.

Accident de mission : accident survenu lorsque l'agent est en mission (déplacement ou exécution d'une tâche sur un lieu qui n'est pas le lieu habituel de travail).

Accidents de trajet : accident survenant sur le chemin aller-retour entre le domicile et le travail.

- 66 accidents déclarés en 2024.
- 60 accidents imputables.
- En hausse par rapport à 2023 (+12 accidents de trajet et + 5 pour les accidents de service). Ces accidents ont toutefois engendré moins de jours d'arrêt qu'en 2023.
- Comme en 2023, de très nombreux accidents sont des accidents de trajet (en l'occurrence, 56 % des accidents sont des accidents de trajet dont les 2/3 sont dus à des chutes à vélo). C'est une cause sur laquelle il est difficile d'agir car non dépendante de Météo-France. L'inspectrice du travail demande le nombre d'accidents survenus à vélo au sein de l'enceinte de la Météopole (pour lesquels il serait possible d'avoir plus de prise). Ces chiffres seront regardés et fournis ultérieurement.

Rappel pour les collègues :

- Si un accident est reconnu comme imputable, cela permet de se faire rembourser les frais médicaux déjà engagés et par la suite de ne plus avancer ces mêmes frais (pharmacie, hospitalisation, mise à disposition d'un taxi...). Pour décider de l'imputabilité de l'accident, l'administration s'appuie sur l'ensemble des documents constituant le « dossier accident »
Lien vers la rubrique Intramet : <https://intramet.meteo.fr/offre-service/sante-accident-de-service/trajet>
- Les accidents de trajet, c'est-à-dire un accident survenant sur le chemin aller-retour entre le domicile et le travail, font partie des accidents de travail. Il faut toutefois que l'accident survienne sur le trajet habituel entre le domicile et le travail. Habituel signifie soit le trajet le plus court, soit le trajet le plus sécurisé (cf vélo). Un accident lors d'un détour significatif par rapport au trajet habituel ne sera pas pris en compte, sauf si ce détour était incontournable (par exemple récupérer ses enfants à l'école, ou à la crèche). À noter que la notion de trajet débute dès lors que l'on a quitté son domicile et que l'on est sur la voie publique : une glissade sur le trottoir avant de rejoindre sa voiture est un accident de trajet.

6) Bilan 2024 des formations en santé et sécurité au travail

Ces formations englobent les formations sur la prévention (formation égalité pro, télétravail), les formations habilitantes (formations réglementaires obligatoires à effectuer avec une certaine fréquence pour pouvoir exercer certaines activités et donnant lieu à la délivrance d'une habilitation), les formations au risque routier, les formations 'secourisme' et les formations management.

Moins de stagiaires en 2024 en 2023 mais ces chiffres sont à nuancer :

- 2024 est assez proche des chiffres de 2022 et 2021.
- Il est normal que le nombre de formé.e.s soit fluctuant d'une année à l'autre en fonction des « recyclages » SST ou pour les formations réglementaires.
- En 2023, un effort particulier de formation à l'égalité pro notamment pour les managers et au télétravail expliquait le nombre de formé.e.s supérieur à la moyenne des autres années.

A noter dans le PAPRIACT 2025, une action sur l'année visant à « passer d'une logique d'offre de formations à une logique de pilotage des formations obligatoires. » Autrement-dit, ce qui est souhaité serait d'effectuer un suivi de toutes les habilitations des agent.e.s ainsi que des dates de fin de validité de ces formations (dans un but d'anticipation) afin de prévenir en amont les encadrant.e.s et les agent.e.s des équipes concerné.e.s.

Un peu dans cet ordre d'idée, Solidaires fait remarquer qu'il serait intéressant, lors de la présentation du bilan des formations SST, d'avoir le pourcentage d'agent.e.s formé.e.s par rapport à la population cible.

7) Mesures prises pour la remise ou le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap – Bilan 2024

Toutes les entreprises françaises de 20 salariés et plus, du secteur privé ou public, ont obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6 % de l'effectif des salariés A Météo-France, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) représentent 5,46 % des effectifs. A noter que ce chiffre est en trompe-l'oeil, car 35 % des agent.e.s bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont d'anciens militaires passés dans le civil ne souffrant pas nécessairement d'un handicap. Par ailleurs, la loi ne permet plus, depuis 2020, de comptabiliser les agent.e.s recruté.e.s de cette manière en tant que BOETH. Le taux actuel de 5,46 % devait baisser dans les années à venir.

Météo-France n'atteignant pas le taux réglementaire s'acquitte d'une contribution selon les termes de l'administration (d'une amende si l'on traduit) de 18 000€ au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Depuis 2 ans, un concours dérogatoire pour des élèves en situation de handicap (épreuve devant un jury) a été mis en place. 2 élèves ITM ont été recrutés l'année dernière.

En 2025, 2 places pour les TSM et 3 places pour les ITM sont proposées via ce concours (mais peu d'inscrit.e.s).

8) Point d'information sur la mise en place de la PSC

Volet Santé :

- 2 126 agent·e·s ont adhéré à Alan (rappelons que c'était obligatoire, les cas de dispenses rares ou limités à 1 an)
- 465 agent·e·s ont couvert leurs ayants-droit. Remarque : ces tarifs sont très (bien trop) élevés. Nous pousserons via notre fédération pour que ces tarifs soient revus à la baisse.
- 469 cas de dispenses (environ la moitié de ces cas concerne des dispenses transitoires).
- Retraité.e.s : Les agent.e.s partant à la retraite en 2025 vont être contacté.e.s par Alan quelques jours avant leur départ. Conserver Alan sera possible mais facultatif, il sera possible d'en partir si souhaité.

Peu de difficultés (remboursements ou autres) remontées à ce stade, ce qui semblerait indiquer qu'il n'y a pas eu de problème vis à vis de de la mise en paie. Le DRH indique que cela représentait 16 000 mouvements de paie pour assurer la bascule !

Volet Prévoyance :

Seulement 24 agent·e·s ont souscrit à l'offre !

En raison probablement du montant très important de la cotisation du prestataire retenu suite à l'appel d'offre fin 2024.

Ceci était malheureusement inéluctable et nous n'avions cessé de dénoncer le choix du gouvernement et de notre ministère de tutelle.

Rappelons que le Gouvernement avait décidé de décorréler les appels d'offre pour la santé et la prévoyance. Pour cette raison, notre fédération (FO Fonction publique) n'avait pas signé l'accord sur la prévoyance. En effet, FO a toujours dénoncé le découplage santé/prévoyance contrairement à ce qui existait historiquement dans tous les ministères. Nous écrivions en octobre 2023 :

« Désormais, les agents publics devront s'assurer individuellement **au prix fort**. Il faut préserver le couplage santé/prévoyance. »
Le résultat était prévisible, il s'est vérifié... au détriment des agent.e.s.

9) Questions diverses des organisations syndicales

9-1) Demande d'information sur la politique de Météo-France concernant les déplacements en 2025 (Question CFDT-CGT-FO)

Contexte :

Des réductions de dépenses de missions sont demandées par la Direction Générale suite à un cadrage (via une circulaire en novembre 2023) imposant -20% pour la période 2019-2024, qui n'a pas été atteint.

A cela s'est ajouté le régime des services votés.

Nous avons des remontées de collègues ou encadrant.e.s dans les services ne sachant pas comment se positionner vis-à-vis d'interlocuteurs extérieurs (qui attendent des retours !). Nous demandons qu'un cadrage soit rapidement donné.

Réponse de la direction :

Budget mission en 2019 : 3,5 millions d'Euros.

Réalisé en 2024 : 3,1 millions d'Euros.

Rq : nous pensions, avant cette FS Ep, au vu des précédentes réponses qu'aucune baisse n'avait été observée. Or la moitié du chemin semble avoir été faite. Il nous est rétorqué qu'il y a moins d'agent.e.s. Oui certes... mais l'inflation est passée par là ! (et les réorganisations aussi via la mise en place du travail à distance).

La PDG indique qu'il faut se donner des objectifs, remettre à plat le sujet, se donner quelques principes mission par mission pour déterminer nombre de déplacements nécessaires.

Le travail est en cours au secrétariat général, une concertation a lieu avec chaque direction pour déterminer les enveloppes. Chaque direction pourra ensuite déterminer comment utiliser son budget en discussion avec ses agents. FO-Météo n'est pas très convaincu sur le fait que les agent.e.s auront encore leur mot à dire à la fin du processus.

Principes généraux retenus à ce stade :

- le nombre de missions pour les maintenances du réseau d'observation ne sera pas réduit.
- la visio sera à favoriser pour certaines réunions de « réseaux » (une réunion sur deux d'après les infos au CSA PCS).
- des optimisations sont à faire pour certaines formations (exemple donné de déplacer un formateur sur le lieu de la formation plutôt que tous les participants).
- les déplacements longue distance sont questionnés en raison également de leur impact carbone (comprendre qu'il y aura des réductions).
- le nombre de travailleurs à distance dans chaque direction sera pris en compte pour définir le budget alloué.

A la question de la CFDT en séance sur le calendrier, la PDG n'a pas de réponse précise sur une date à laquelle les infos définitives seront communiquées. Espérons que ça ne tarde pas trop.

9-2) Inconfort thermique en particulier en été : quelles sont les mesures envisagées par Météo-France ? (Question FO-Météo)

Contexte :

FO-Météo constate ces dernières années lors de la période estivale que la température atteinte dans certains bâtiments de Météo-France peut atteindre des valeurs très pénibles à supporter et cela parfois durant des périodes prolongées (avec des températures de plus de 30 °C à l'intérieur des bâtiments). A noter qu'un critère de pénibilité reconnu dans le privé est de travailler... par des températures de plus de 30 °C (plusieurs fiches RSST l'été dernier mentionnaient des températures très inconfortables + des nuages de moustiques tigres entrant dans les bureaux lorsque les agent.e.s tentent de créer un courant d'air).

Or, il est malheureusement de plus en plus probable au fil des ans que la récurrence des vagues de chaleur augmente, le problème de l'inconfort thermique va donc se poser de plus en plus.

Nous mentionnons que le télétravail n'offre pas toujours une solution plus « rafraîchissante », car la température est tout aussi élevée dans les logements des agent.e.s.

Nous avons posé cette question dès le mois de mars car :

- la prochaine FS EP est en septembre.
- le problème est très insuffisamment pris en compte par Météo-France à l'heure actuelle : des stores intérieurs ne remplacent aucunement des volets extérieurs qui pourraient limiter l'effet de serre sur les vitres, les bâtiments sont parfois (très) mal isolés, les ventilateurs à disposition sont peu nombreux, les moustiques tigres n'incitent pas toujours à ouvrir les fenêtres pour faire rentrer un peu d'air frais quand il y en a et, pour l'instant, à notre connaissance Météo-France ne s'est pas doté de pièges à moustiques pour les espaces verts par exemple...)

Réponse de la direction :

Les rénovations sont coûteuses (ce qui est vrai), il faudra donc mener des actions ponctuelles là où il y a les sujets les plus forts (comprendre des priorisations). La PDG indique que ces actions s'intègrent dans la doctrine d'adaptation au changement climatique de notre établissement. Nous souhaitons une accélération des actions pour que certaines si possible soit menées avant l'été 2025. Le départ de DS/DA qui pilotait le sujet ne pousse pas à l'optimisme pour une prise en compte rapide.

Un stock de ventilateurs existe à Toulouse, mais est limité et ceux-ci sont délivrés sur prescription médicale.